



70^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme :

Le chemin reste long pour concrétiser les objectifs et les principes de la déclaration

Tunis, le 10 décembre 2018 – Le 10 décembre 2018, nos organisations célèbrent avec fierté le 70^{ème} anniversaire de l'adoption de la déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH). Une date symbolique que la société civile en Tunisie commémore avec ses partenaires nationaux et internationaux pour saluer les avancées réalisées en matière des droits et libertés dans le monde entier. Ces avancées ont pu se concrétiser grâce à la lutte indéfectible menée par des générations de défenseures et défenseurs des droits humains.

Aujourd'hui, le combat continue pour que les objectifs, les principes et les droits reconnus par la DUDH et les textes internationaux qui en aient suivi soient garantis, respectés et protégés pour tous.

A l'occasion du 70^{ème} anniversaire de la DUDH, nous saluons les acquis enregistrés en Tunisie mais déplorons également une faible culture de droits humains universels et regrettons que les violations commises par les autorités et les individus persistent toujours.

Dans cette journée internationale, nous enregistrons avec satisfaction l'adoption d'un nombre de réformes législatives profondes en Tunisie dont notamment l'adoption de la constitution du 27 janvier 2014, la ratification d'un nombre considérable de conventions internationales de droits humains, la promulgation de plusieurs lois protectrices des droits et libertés telles que la loi contre la traite de la personne, la loi contre les violences à l'égard des femmes et la loi contre les discriminations raciales. Ce cadre juridique largement inspiré de la DUDH a considérablement fait évoluer la situation des droits humains dans notre pays.

En revanche, nos organisations constatent avec beaucoup de préoccupation les dérives et tentatives de retour sur les acquis des droits et libertés publiques et individuelles. Plusieurs réformes juridiques et institutionnelles tardent toujours à se mettre en place, les violations des droits humains continuent à s'exercer dans un climat d'impunité totale, et l'évolution en matière législative n'a pas été malheureusement suivie par une pratique respectueuse des droits humains.

Face à ces constats, nos organisations regrettent :

- La lenteur injustifiable dans la mise en place des institutions constitutionnelles et indépendantes. Attendue depuis quatre ans, la Cour Constitutionnelle n'a ainsi toujours pas vu le jour alors qu'elle constitue la moelle épinière de l'Etat de droit et la garantie de l'effectivité des droits et libertés inscrits dans la constitution. Aujourd'hui, il est urgent de mettre en place cette cour et d'élire ses membres en garantissant leur impartialité, compétence et indépendance.
- La régression en matière des libertés publiques souvent justifiée par la lutte contre le terrorisme avec des restrictions exercées sur le droit au rassemblement et de manifestation pacifique ; le recours des

forces de l'ordre à la violence parfois excessive pour réprimer les manifestants ; les poursuites et le harcèlement judiciaire à l'encontre des journalistes et des blogueurs et les tentatives incessantes pour revenir sur le décret n°88 de 2011 garantissant la liberté associative. Faire passer le projet de loi de répression des atteintes aux forces armées qui risque de museler toutes les libertés y compris la liberté d'opinion, d'expression et de manifestation favorise l'impunité des forces de l'ordre.

- La persistance de la pratique de la torture et des traitements inhumains et dégradants en l'absence de toute volonté réelle de mettre fin à ces violations graves des droits humains notamment en poursuivant les responsables et donnant justice et réparation aux victimes.
- Les atteintes récurrentes aux libertés individuelles et le ciblage continu des personnes LGBTQI en application de l'article 230 du code pénal tunisien et en utilisant le test anal en violation flagrante de la dignité humaine et de l'intégrité physique et morale des personnes malgré les nombreux appels aux niveaux nationaux et internationaux pour l'abolition de cet article et l'abandon du test anal.
- La marginalisation des droits économiques et sociaux et ainsi des attentes et aspirations des tunisiennes et tunisiens qui se sont soulevés pour la dignité depuis 2011. La crise du chômage s'est aggravée, le pouvoir d'achat s'est spectaculairement dégradé, les disparités entre les régions et les couches sociales se sont accentuées et l'endettement a augmenté menaçant profondément les équilibres financiers. Les droits économiques et sociaux constituent ainsi le maillon faible du processus transitionnel en Tunisie ce qui exige une prise en charge réelle de ce dossier par les autorités en place.
- Les discriminations à l'égard des femmes qui sévissent dans la loi et la pratique. Malgré la promotion des droits des femmes notamment depuis l'adoption de la constitution et la levée des réserves émises par l'Etat tunisien sur la convention de la CEDAW, plusieurs dispositions du code du statut personnel, de la nationalité, du travail ainsi que du code pénal excluent les femmes d'un nombre non moindre de droits égaux. Des réformes en matière successorale sont promises, mais le chemin reste long pour que toutes les discriminations juridiques soient éliminées et que les femmes jouissent de l'égalité dans la pratique comme dans la loi.
- Le retard enregistré dans la réforme de la justice et les entraves continues au processus de la justice transitionnelle qui, 8 ans après la révolution, n'a toujours pas abouti à dévoiler la vérité sur les violations des droits humains commises sous la dictature et pendant la transition démocratique en Tunisie. Nos organisations appellent ainsi à respecter le processus de la justice transitionnelle et ses différents éléments en particulier ceux relatifs à la redevabilité des responsables des violations des droits humains, la vérité et la réparation des victimes pour arriver à la réconciliation nationale.

Enfin, nos organisations appellent les autorités tunisiennes à renforcer le système national des droits humains à commencer par l'harmonisation de tout l'arsenal juridique national avec la constitution et les conventions internationales des droits humains ratifiées par la Tunisie. Elles exigent le respect des engagements de la Tunisie en matière des droits humains vers l'abolition de la peine de mort, l'abolition de l'article 230 du code pénal incriminant l'homosexualité, la promotion de l'égalité des genres et la réforme de la justice et du secteur de la sécurité. Elles revendiquent l'adoption du code des libertés individuelles et de l'égalité, ainsi que la lutte contre les violations des droits et libertés et de l'impunité qui sévit.

Signataires : Ligue Tunisienne pour la Défense des Droits de l'Homme (LTDH), Organisation Contre la Torture en Tunisie (OCTT), Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD), Association BEITY, Association Damj pour la justice et l'égalité (DAMJ), Association Tunisienne pour la Défense des Libertés Individuelles (ADLI), Psychologues Du Monde Tunisie (PDMT), Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT), Avocats Sans Frontières (ASF), International Alert (IA).